

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/e693ee9b67d7b2a9303b1373>

Date d'obtention : 2021-02-19 16:17:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une approche claire, rapide et coordonné entre les différents services impliqués selon la situation. L'objectif de base étant de mieux protéger la victime le plus vite possible dans le cadre légal. Les intervenants scolaires ont un cadre qui respecte leur mandat, les rendant plus à l'aise dans leurs interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une vision plus claire pour questionner la victime et mieux identifier les actes malveillants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'en tenir au cadre du questionnaire pour bien alimenter chacun des 4 éléments. Aussi, m'assurer que l'équipe a la même compréhension des démarches.